

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE
DEPOT DU 23 JUIN 1994
2832
B 382 335 412
91B 776

91B 776

23 JUIN 1994

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR
LES APPORTS A EFFECTUER PAR
MONSIEUR PIERRE ZWIERSKI**

***AAZ PIERRE ZWIERSKI SARL
14, rue Henri Deleruelle
59110 LOMME***

PHILIPPE BARBET-MASSIN

9-9 bis, rue de la Tour-des-Dames, 75009 PARIS

HEC-CPA

Expert comptable DPLE

Commissaire aux Comptes

Compagnie de Paris

BM.JMN.PG.16520

**Société d'exploitation des Ets
AAZ PIERRE ZWIERSKI SARL
14, rue Henri Deleruelle
59110 LOMME**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LES APPORTS A
EFFECTUER PAR MONSIEUR PIERRE ZWIERSKI**

Mesdames, Messieurs,

Par Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lille en date du 10 décembre 1993, j'ai été désigné en qualité de commissaire aux apports, chargé d'apprécier la valeur des apports devant être effectués à votre société par Monsieur Pierre Zwierski.

Conformément aux dispositions de l'article 193 de la loi du 24 juillet 1966, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur l'accomplissement de cette mission.

Le présent rapport comportera quatre parties :

- 1 - DESCRIPTION DE L'OPERATION
- 2 - DESCRIPTION ET APPRECIATION DES APPORTS
- 3 - CONDITIONS DE REMUNERATION
- 4 - CONCLUSION



1 - DESCRIPTION DE L'OPERATION

Aux termes du contrat d'apport qui est soumis à votre approbation, il est fait apport à la société d'exploitation des Etablissements AAZ Pierre Zwierski SARL d'un fonds de commerce de fabrication de peintures, vernis, couleurs fines, encres d'imprimerie, dérivés et produits de synthèse entrant dans la fabrication des peintures, commercialisation des mêmes produits en France et à l'étranger, en gros, demi-gros et détail, CEE et hors CEE sis à Lomme - 14, rue Henri Deleruelle.

2 - DESCRIPTION ET APPRECIATION DES APPORTS

2.1 Description

Ce fonds de commerce comprend :

a) L'enseigne AAZ, la clientèle, l'achalandage y rattachés ainsi que le droit d'occuper les locaux où le fonds est exploité pour une valeur estimée à 470.000 F.

b) Le matériel et le mobilier commercial servant à l'exploitation du fonds, pour une valeur totale de 30.000 F.

Le total de la valeur du fonds est donc estimée à 500.000 F.

2.2 - Appréciation

J'ai contrôlé la valeur du fonds apporté comme suit :

Je me suis rapproché de l'expert comptable de Monsieur Pierre Zwierski.

J'ai pu consulter les diligences de mon confrère effectuées sur la base des derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1993.

J'ai par ailleurs recueilli différentes informations sur l'activité du fonds considéré ainsi que sur l'évolution actuelle du chiffre d'affaires et des résultats.

Les données comptables apparaissant dans le contrat d'apport et les informations complémentaires obtenues ne justifient pas, à mon sens, l'estimation globale des valeurs incorporelles à 470.000 F.

La baisse concomitante du chiffre d'affaires et du résultat au cours du dernier exercice ainsi que l'absence de perspectives tendant à retourner cette tendance me poussent à considérer que la valeur d'apport du fonds de commerce de Monsieur Pierre ZWIERSKI qui vous est proposée est excessive d'au moins 300.000 F.

Les valeurs corporelles ressortent par ailleurs d'un inventaire détaillé.

3 - CONDITIONS DE REMUNERATION

L'apport global de 500.000 F. qui est proposé entraînerait une augmentation de capital qui, compte tenu de la valeur retenue dans le contrat d'apport, donnerait lieu à l'émission de 5.000 parts de 100 F.

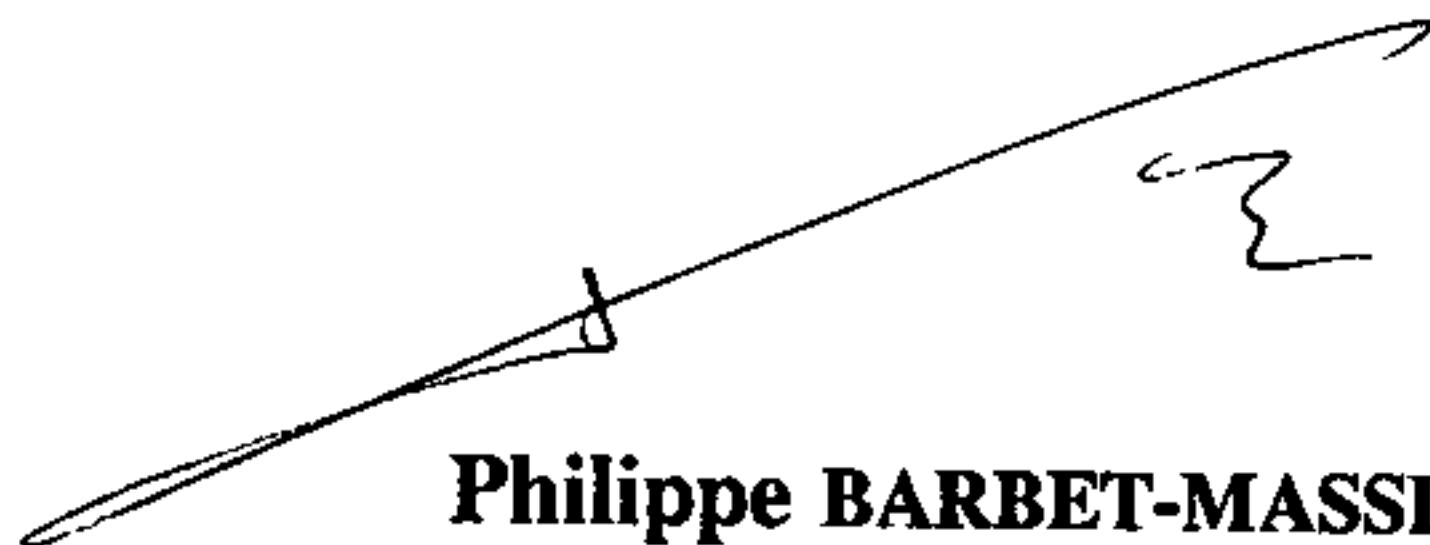
Cette augmentation du capital ne pourrait, à mon sens et sur la base des éléments ci-dessus, être considérée comme libérée.

4 - CONCLUSION

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Compte tenu de ce qui précède, la valeur globale des apports est en conséquence inférieure à la valeur au nominal des parts à émettre, augmentée de la prime d'émission.

Paris, le 3 mai 1994

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke with a small loop at the end, and a smaller, more complex scribble above it.

Philippe BARBET-MASSIN